



Invitation presse

Accréditation obligatoire avant le 01/02/2019

Modalités d'accréditation à la Nuit de la Solidarité

Judi 7 février 2019

Dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 février 2019, la Ville de Paris organisera la 2^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité. Comme l'an passé, aux côtés de la municipalité, des partenaires institutionnels et associatifs, elle permettra un décompte objectif et anonyme des personnes en situation de rue, avec pour but d'améliorer les réponses qui leur sont apportées et qui engagent l'ensemble des Institutions, etc.

Pas moins de 2000 volontaires participeront à cette opération.

Les accréditations sont obligatoires et ferment le 1^{er} février 2019 à 18 heures.
Aucune accréditation ne sera possible passé cette date.

19h30 – 20h : accueil de bénévoles en Mairie d'arrondissements

TV, photographes, radios et presse écrite

20h – 22h : formation des bénévoles

TV, photographes, radios et presse écrite

Suivi du temps de formation des bénévoles en Mairie d'arrondissement et de leur départ à pied des pour entamer le décompte.

22h – 01h : maraudes

Toute presse accréditée avant le 1^{er} février

La Nuit de la Solidarité est ouverte à tous les journalistes accrédités, munis d'une carte de presse 2018 ou 2019. Pour des raisons d'organisation et de coordination, le service de presse de la Ville de Paris transmettra aux journalistes accrédités l'adresse de la Mairie d'arrondissement dans laquelle ils pourront se rendre d'ici le 6 février.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cadre général de la « Nuit de la solidarité » (nuit du jeudi 7 au vendredi 8 février)

Paris a fait de la lutte contre l'exclusion et le sans-abrisme une priorité en adoptant en 2015 le Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion. Pour améliorer leur capacité à répondre aux besoins des personnes en situation de rue, la Ville et l'ensemble des signataires du Pacte réalisent chaque année un décompte de nuit des personnes en situation de rue à Paris à l'aide de professionnels du social et de bénévoles.

Pour la 2ème édition de la nuit de la solidarité, le territoire de la Ville de Paris a été divisé en 353 secteurs d'enquête afin de s'assurer que toutes les rues soient couvertes lors de la Nuit de la Solidarité. Seront également enquêtés des territoires tels que les stations de métro, les gares de la SNCF, plusieurs parkings des sociétés Indigo et SAEMES, des espaces relevant de Paris Habitat, des espaces verts, etc.

Au total, près de 2000 personnes seront mobilisés sur le terrain, au sein des équipes, comme responsables d'équipes ou comme volontaires. Cette opération n'est pas une intervention sociale mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître les personnes en situation de rue pour améliorer les réponses qui leur sont proposées. À ce titre, un questionnaire sera proposé à chaque personne rencontrée, qui sera libre de répondre ou non dans un cadre garantissant son anonymat.

Il n'est pas anodin d'aller à la rencontre de personnes en situation de rue : pour cette raison, chaque participant signe un engagement éthique et suivra le jour même une formation qui rappellera la nécessité absolue de respecter la dignité des personnes. Il sera notamment rappelé la nécessité de ne pas déranger ou importuner les personnes, de respecter le cas échéant leur sommeil, de s'abstenir de toute prise d'image mettant en scène les personnes et a fortiori de toute utilisation en ce sens des réseaux sociaux, etc.

Présence de la presse : cadre et modalités

A l'instar de l'engagement éthique signé par les participants à l'opération, l'intervention de la presse au cours de l'opération, si elle est possible, intervient nécessairement dans le respect des principes cités ci-dessus. Notamment, il est rappelé que toute prise d'image des personnes en situation de rue qui permettrait de les identifier, ne peut intervenir qu'avec leur consentement. L'attention des équipes de télévision est particulièrement appelée sur ce point. De plus, il est rappelé que l'enjeu principal de l'opération est de permettre un échange avec les personnes en situation de rue, que la présence de la presse ne doit donc pas gêner ou rendre difficile. Cela peut impliquer le maintien d'une certaine distance et, en tout état de cause, l'articulation opérationnelle de la présence de la presse doit faire l'objet d'un échange avec le responsable de l'équipe concernée et les volontaires qui la composent. Il importe que la présence de médias ne se traduise pas par un effet d'attroupement autour des personnes rencontrées, pour qui cela pourrait représenter une difficulté particulière.

La présence d'un média auprès d'une équipe ne peut intervenir qu'après l'accord du responsable de l'équipe, raison pour laquelle il vous est demandé de vous faire accréditer pour le 1er février au plus tard.

Afin de maintenir une présence de la presse dans des conditions compatibles avec les enjeux éthiques de l'opération, le partage d'images entre médias sera recherché.

Contact presse : Ismail MANSOURI – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr